

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15672**

### Intitulé

BTSA : Brevet de technicien supérieur agricole Gestion et maîtrise de l'eau

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de l'agriculture

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur(trice) régional(e) de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

**Formacode(s) :**

12520 traitement eau, 12541 assainissement, 12532 gestion ressource eau

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme est employé par des structures de statut, de taille et d'activités diverses. Dans tous les cas, il fait appel à des compétences spécifiques au domaine de l'eau.

On peut classer les emplois en trois catégories :

- ceux qui concernent les installations pour l'utilisation de l'eau par les humains ;
- ceux qui concernent l'utilisation de l'eau pour l'irrigation des cultures ;
- ceux qui sont liés à la gestion du milieu naturel.

Capacités générales

C1. S'exprimer, communiquer et comprendre le monde

C2. Communiquer dans une langue étrangère

C3. Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser

C4. Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données

**Capacités professionnelles**

C5. Situer un aménagement hydraulique dans ses relations avec l'eau, le territoire et la société pour fonder l'expertise du Technicien Supérieur

C6. Analyser les données d'un hydrosystème en lien avec la conception ou la gestion d'un aménagement hydraulique

C7. Participer aux expertises techniques sur la maîtrise de l'eau dans un système hydrotechnique associées à la réalisation d'un aménagement hydraulique

C8. Contribuer à l'élaboration d'un projet hydrotechnique dans une perspective de durabilité

C9. Réaliser les opérations techniques nécessaires à la conception, à la conduite ou au suivi d'aménagement hydraulique

C10. Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en gestion et maîtrise de l'eau pour faire face à une situation professionnelle

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de ce diplôme peut évoluer de façon différente selon la structure dans laquelle il est employé.

Dans la fonction publique, l'accès à de nouvelles responsabilités sera réalisable par concours.

Dans les entreprises responsables du traitement des eaux, les possibilités d'évolution concernent l'accès aux postes de surveillant de traitement, responsable d'exploitation, chef de secteur ou chef de service.

Dans les bureaux d'étude, il est possible de devenir chargé d'étude puis chef de projet.

Dans les établissements publics à caractère administratif, l'assistant d'intervention peut évoluer vers la fonction de chargé d'intervention.

Celui qui assure une fonction d'agent commercial sur un territoire limité peut évoluer vers des fonctions de chargé de secteur sur le territoire national voire international. Certains pourront devenir des revendeurs exclusifs.

Comme salarié, le titulaire de ce diplôme est généralement sous la responsabilité hiérarchique du président, du directeur, du chef de service ou du responsable de l'organisation dans laquelle il exerce son activité. La responsabilité et l'autonomie déléguée sont induites par la nature de l'entreprise ou de l'organisme employeur et par l'expérience acquise au cours de la carrière professionnelle. Après quelques années d'expériences, il peut accéder à une fonction d'encadrement portant sur une équipe de petite taille

Conducteur de station, technicien hydraulique urbaine, technicien eau et assainissement, conseiller en gestion de l'eau, chargé de mission hydrologie

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K2306 : Supervision d'exploitation éco-industrielle

I1503 : Intervention en milieux et produits nocifs

A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification sont :

Les épreuves E1 et E2 permettent de certifier la capacité C1.

L'épreuve E3 permet de certifier la capacité C2.  
 L'épreuve E4 permet de certifier la capacité C3.  
 L'épreuve E5 permet de certifier les capacités C5, C6 et C7.  
 L'épreuve E6 permet de certifier les capacités C8 et C9.  
 L'épreuve E7 permet de certifier la capacité C10.  
 Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé : 5 ans

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un ingénieur général du conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux, est composé, pour deux tiers au moins, d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés, justifiant sans dérogation possible des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au brevet de technicien supérieur agricole, et, pour un tiers au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées et de personnalités compétentes, dont au moins un membre de l'enseignement supérieur.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X	Sa composition doit être conforme à la fois à la réglementation du BTSA et au décret d'application de la VAE (n° 2002-615 du 26 août 2002) : 2/3 d'enseignants ou formateurs, choisis tant parmi les enseignants de la voie scolaire que parmi ceux de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage ; 1/3 de représentants qualifiés des professions concernées, pour moitié employeurs et pour moitié salariés occupant un emploi visé par le diplôme.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	<p>Accord franco-québécois pour la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles pour les métiers ou fonctions de l'eau, en date du 23 février 2011.</p> <p>Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles entre le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et l'ordre des technologues professionnels du Québec en date du 13 décembre 2012.</p>

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Code rural et de la pêche maritime ; art. D811-139

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 juillet 2011 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option "gestion et maîtrise de l'eau".

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L.335-5 et L.335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle.

**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français : [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)  
<http://www.chlorofil.fr/typologie/statistiques.html>

**Autres sources d'information :**

Portail web de l'enseignement agricole français : [agriculture.gouv.fr/enseignementagricole](http://agriculture.gouv.fr/enseignementagricole)  
Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français : [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr)  
Textes et références : <http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/mise-en-oeuvre-des-diplomes-et-certifications.html>

**Lieu(x) de certification :**

Portail web de l'enseignement agricole français : [agriculture.gouv.fr/enseignementagricole](http://agriculture.gouv.fr/enseignementagricole)

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Portail web de l'enseignement agricole français : [agriculture.gouv.fr/enseignementagricole](http://agriculture.gouv.fr/enseignementagricole)

**Historique de la certification :**

Gestion et maîtrise de l'eau (fiches 349-350-351)

**Certification précédente :** option Gestion et maîtrise de l'eau (GEMEAU), spécialité Etudes et projets d'aménagements hydrauliques urbains et agricoles